



FAITS SAILLANTS SUR LE RAPPORT FINANCIER 2023

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 et tel que déposé lors de la séance du Conseil municipal du 3 juin 2024.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2023 présentent des revenus de fonctionnement de 1 906 733 \$ et des dépenses de fonctionnement qui ont été de l'ordre de 1 693 970 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tel que l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 36 547 \$, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 773 466 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2023 ont été audités et présentés par la firme **DANIEL TÉTREAULT, CPA, INC.** L'auditeur indépendant a émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2023

Administration

- Embauche d'une ressource au Service des Loisirs et soutien administratif – remplacement congé de maladie;
- Entente de Service avec la MRC des Maskoutains pour une ressource en gestion des archives;
- Tenue d'une journée de vaccination contre la grippe : le jeudi 12 octobre 2023 à la Salle du Conseil de Saint-Louis;
- Reddition de comptes relative à une demande de subvention Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : Rénovation du Centre récréatif au montant de 75 000 \$;
- Reddition de comptes relative à une demande de subvention aux Programmes Nouveaux horizons pour les aînés : aménagement des Salles communautaires au montant de 25 000\$;
- Reddition de comptes relative à une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) : pour la construction du garage municipal au montant de 1 421 160 \$;
- 150^e Anniversaire de la Municipalité : dépôt d'une demande de subvention à la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme d'appel de projets de mise en valeur du Patrimoine pour le Parc du 150^e au montant de 10 000 \$;
- Appel d'offres public concernant la conception, fourniture et installation d'une aire de jeux d'eau avec bâtiment de service dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour l'installation de jeux d'eau au parc du Centre récréatif. Demande de subvention au montant de 210 347 \$. Dans l'attente d'une réponse.

Édifice municipal :

- Réfection du trottoir à l'entrée de la Salle du Conseil situé sur la rue Principale;
- Plantation de végétaux et aménagement paysager de chaque côté du trottoir aux deux coins du bâtiment : entrée rue Principale;
- Achat d'un défibrillateur : installé dans la Salle du Conseil;
- Ameublement de la Salle du Conseil (chaises et tables);
- Installation d'une cuisinette adjacente à la Salle du Conseil;
- Travaux en électricité : À l'Édifice municipal, à la Salle du Conseil et pour la nouvelle cuisinette.

Construction du garage municipal :

- Continuité des travaux de construction du garage municipal;
- Garage municipal : installation d'une clôture;
- Garage municipal : plantation d'une haie de cèdre;
- Garage municipal : asphaltage du stationnement;

La Municipalité a réussi à construire le garage municipal sans endettement et sans taxation supplémentaire pour les citoyens :

Subvention PRACIM : 1 421 160 \$ et Budget de fonctionnement (2022 et 2023) – en immobilisation.

Transport – Voirie et Travaux publics

- Travaux de sécurisation du Pont Caron : par ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);
- Remplacement de glissières de sécurité : rang Bourgchemin ouest;
- Achat d'un broyeur et déchiqueteur de bois;

Parcs et terrains de jeux

- Construction d'un gazébo au Parc du Centre récréatif;
- Octroi de contrat : Service de déneigement, entretien et arrosage de la patinoire – saison 2023-2024;
- Achat de mobilier de parc : d'un banc berçant, balançoire en arche, 3 places avec 1 x siège parent-enfant, 1 x siège bébé et 1 x siège droit;

Sécurité publique

- Appui à la demande de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue relative à l'achat du terrain (lot 4 512 582 de la Municipalité de Massueville) pour le projet de l'agrandissement de la caserne;
- Renouvellement du bail de la Régie intermunicipale de protection Incendie Louis-Aimé-Massue aux nouvelles à l'Édifice municipal;

Urbanisme

- Signature d'une entente pour le service régional d'inspection en bâtiment et en environnement : nomination de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à deux (2) jours par semaine;

Loisirs et Culture

- Rénovation du Centre récréatif :
 - Travaux de réparation et de peinture du toit;
 - Modification de la façade – toit;
 - Réparation du mur de la façade;
 - Changement des portes et des fenêtres;
 - Changement du revêtement extérieur;
 - Construction d'un nouveau portique;
 - Nouveau trottoir à l'entrée du portique;
 - Recouvrement du plancher en époxy;
 - Remplacement du système de chauffage par une thermopompe;
 - Installation d'une clôture de sécurité autour de la thermopompe;
 - Nouvelle identification du Centre récréatif;

- Ameublement du Centre récréatif (chaises et tables);

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée aux élus pour l'année 2023.

RÉMUNÉRATION ÉLUS		
MAIRE		
Salaire de base	Allocation	Salaire annuel
10 856,09 \$	5 428,01 \$	16 284,09 \$

CONSEILLER		
Salaire de base	Allocation	Salaire annuel
3 618,93 \$	1 809,47 \$	5 428,40 \$

L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2023, la dette à long terme de la municipalité était de 2 942 497 \$ à la baisse de 12 141 \$ par rapport au 1^{er} janvier précédent et dont la charge est répartie de la façon suivante :

- À la charge de l'ensemble des contribuables : 1 211 774 \$
- À la charge d'une partie des contribuables : 415 960 \$
- À la charge du gouvernement du Québec : 1 132 449 \$
- Excédent accumulé affecté au remboursement : 182 314 \$

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2023 démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Je remercie tous les membres du conseil municipal et tous les employés de la municipalité pour leur collaboration.

Yvon Daigle
Maire

Rapport présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Louis tenue le 3 juin 2023.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière